



AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant reprise des taxes de circulation

9 octobre 2017

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	6 octobre 2017
Demande traitée par	Conseil d'Administration
Demande traitée le	9 octobre 2017
Avis rendu par le Conseil d'Administration le	9 octobre 2017
Avis ratifié par l'Assemblée plénière du	19 octobre 2017

Préambule

L'accord de gouvernement 2014-2019 prévoit de transférer la mission de collecte de la taxe de circulation et de mise en circulation au Service Public Régional Bruxelles Fiscalité. Sa reprise effective ne peut intervenir qu'à partir de la deuxième année budgétaire qui suit la date de la notification de la décision du gouvernement régional au gouvernement fédéral relative au service assuré par ses soins.

Le présent avant-projet d'ordonnance a pour but de régler les modalités de reprise de la taxe de circulation par les services compétents bruxellois.

Avis

Le Conseil formule un avis favorable.

*
* *
*